



**Assemblée publique de consultation** du Conseil municipal de Piedmont tenue le 28 août 2008 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Lyne Picard, Normand Durand et Claude Brunet.

A 19h00, Monsieur le président déclare l'assemblée ouverte.

**Projet de règlement 757-04-08**

Projet de règlement qui a pour but d'agrandir la zone C-2-208 à même une partie de la zone R-1-204 et une partie de la zone C-3-215 et de permettre les usages du groupe C-1

M. Clément Cardin, président de l'assemblée, fait un résumé dudit projet de règlement portant le numéro 757-04-08.

C'est un projet de règlement qui a pour but d'agrandir la zone C-2-208 au détriment de la zone R-1-204 et de la zone C-3-215. Ce secteur de zone comprend plus spécifiquement les propriétés situées à l'intersection du chemin de la Gare et du boulevard des Laurentides comprenant entre autres Sports Denis Parent, les coiffeurs Daniel et Guillaume, Moulées Guénette, ainsi que les propriétés situées à l'est du chemin de la Gare, entre le boulevard des Laurentides et les stations de pompage de Piedmont et de St-Sauveur.

Donc, sera permis dans ce secteur de zone l'usage C-1, c'est-à-dire les commerces de voisinage, bureaux, cliniques, garderies, coiffeurs, magasins d'alimentation, magasins de vente au détail.

Y a-t-il dans la salle des personnes qui ont des commentaires ou des objections sur ce projet de règlement?

Il n'y a aucun commentaire.

**Projet de règlement 757-05-08**

Projet de règlement qui a pour but de permettre la construction de garage dans la zone R-4-109

M. Clément Cardin, président de l'assemblée, fait un résumé dudit projet de règlement portant le numéro 757-05-08.

C'est un projet de règlement qui a pour but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans le secteur de zone R-4-109, à savoir le secteur du chemin des Perches, et qui permettra la construction d'un garage d'une superficie

maximale de 38 mètres carrés pour les terrains ayant moins de 1,800 mètres carrés et d'une superficie maximale de 60 mètres carrés pour les terrains ayant une superficie de 1,800 mètres carrés et plus.

Y a-t-il dans la salle des personnes qui ont des commentaires ou des objections sur ce projet de règlement?

Il n'y a aucun commentaire.

### **Projet de règlement 757-06-08**

Projet de règlement qui a pour but d'agrandir la zone C-3-254 à même une très petite partie de la zone R-2-249

M. Clément Cardin, président de l'assemblée, fait un résumé dudit projet de règlement portant le numéro 757-06-08.

C'est l'agrandissement de la zone C-3-254 à même une partie de la zone R-2-249. Ce secteur de zone est situé au nord du chemin des Cormiers, comprenant le garage municipal, les bâtiments de la Société Immobilière des Laurentides, l'atelier du Diéseliste Constantineau, Ital-Nord, ainsi qu'un terrain vacant.

Les usages permis dans la zone C-3-254 sont l'usage C-2, en plus des usages C-3.

Les usages C-2 sont des commerces de quartier comme bureaux, maison d'enseignement, salle de spectacles, restaurant. Les usages C-3 sont réservés à des commerces régionaux, tel que garage, commerce de gros, centre commercial, quincaillerie, hôtel, motel, commerce de matériaux de construction et autres commerces à vocation régionale.

Y a-t-il y a dans la salle des personnes qui ont des commentaires à formuler sur ledit projet de règlement.

Il n'y a aucun commentaire.

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés l'assemblée est levée.

---

**CLÉMENT CARDIN,**  
Président d'assemblée

---

**GILBERT AUBIN,**  
Secrétaire-trésorier